



## Informations économiques COVID-19

Mardi 5 mai 2020

---

### Vers l'annulation des charges patronales pour les petites entreprises

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, devrait prochainement détailler les modalités des **annulations de charges patronales dues par les petits commerces**. Selon nos informations, cette décision concernerait **toutes les entreprises de moins de 10 salariés frappées par une décision de fermeture administrative** pendant le confinement décrété jusqu'au 11 mai. Leurs échéances pour mars, avril et mai seraient supprimées.

En clair, les commerces alimentaires, qui ont tourné à plein depuis le 15 mars, n'en bénéficieraient pas, ni les grandes enseignes aux reins plus solides. Les professionnels qui ont perdu toute activité mais qui n'étaient pas fermés administrativement ne seraient pas concernés.

Jusqu'à présent, seuls les secteurs de la restauration, du tourisme ou de la culture avaient été évoqués pour ces annulations, pour un montant limité à environ 750 millions d'euros qui va donc être nettement revu en hausse. **Pour donner un ordre de grandeur, le montant des cotisations dues en mars par le commerce non-alimentaire s'élevait à 2,3 milliards d'euros.**

Cette exonération ne serait qu'une première étape avant un **plan de relance** qui commence à s'esquisser. Officiellement, Bruno Le Maire n'a pas prévu de dévoiler ce plan pour l'économie française avant septembre ou octobre. Dans les faits, le ministre de l'Economie et des Finances a déjà donné quelques pistes quant au soutien aux secteurs les plus touchés, et promet des premières réunions avec les acteurs concernés dès cette semaine. « **Les problèmes de trésorerie vont bientôt devenir des problèmes de solvabilité. Nous commençons déjà à travailler là-dessus pour limiter au maximum la casse sociale** », a expliqué le locataire de Bercy ce lundi sur France Inter.

A côté de mesures destinées à soutenir la demande et l'investissement, l'aide aux secteurs les plus sinistrés a déjà été érigée en pilier de ce futur plan. Trois filières sont d'ores et déjà identifiées : l'aéronautique, l'automobile et le tourisme. « Mais nous nous attendons à beaucoup de demandes d'autres secteurs - dans la culture, le sport etc. - compte tenu de la violence de la crise qui s'annonce », indique une source gouvernementale.

(source : Les Echos)

---

### De futurs textes annoncés pour ne pas rallonger les délais d'urbanisme

Prolongement de la période d'urgence sanitaire : Pour que l'activité du BTP et de l'immobilier puisse continuer, nous travaillons avec Nicole Belloubet à des textes pour ne pas rallonger les délais d'urbanisme.

(source : compte Twitter de Julien DENORMANDIE)

---

## Réouverture possible des centres de formation à partir du 11 mai

À compter du 11 mai 2020, **les centres de formation sont susceptibles d'accueillir à nouveau dans leurs centres des stagiaires en formation continue** (salariés, indépendants, demandeurs d'emploi)

Les organismes devront nécessairement respecter le protocole national de déconfinement. Un guide ad hoc à destination des organismes de formation, travaillé avec la profession et validé par le ministère du travail, complètera le protocole national et sera publié le 5 mai.

Pour Muriel Pénicaud «le développement des compétences est plus que jamais un élément déterminant pour le développement économique des entreprises et l'emploi des salariés. Il est essentiel que les organismes de formation reprennent leur activité, en respectant les mesures sanitaires, à partir du 11 mai 2020 »

(source : ministère du Travail)

---

## Une étude de Terra Nova sur le télétravail pendant le confinement

Thierry Pech, directeur de Terra Nova et Martin Richer, responsable du pôle Entreprise, Travail & Emploi de Terra Nova présentent les premiers résultats de l'initiative « Mon travail à distance, j'en parle » conduite avec plusieurs partenaires (Res publica, CFDT, Metis Europe, Management & RS, etc.), afin de **mieux comprendre les transformations du travail qui s'accélèrent dans cette période.**

Les auteurs se basent sur un sondage pour avancer les points suivants :

- Bien que la crise ait entraîné un saut d'échelle et que le télétravail suscite une grande adhésion dans l'opinion publique, les auteurs doutent que la crise sanitaire ait enclenché un vaste processus de démocratisation du travail à distance. La crise agit en effet de manière inégale entre les cadres et CSP+ des grandes aires urbaines (et travaillant au sein de grandes sociétés) qui ont pu continuer à travailler à distance, et les catégories populaires qui ont été contraintes de continuer à l'exercer en présentiel, notamment dans les petites TPE/PME.
- La note montre également que les travailleurs pour qui la pratique du télétravail se déroule correctement sont ceux qui sont plus installés dans la vie, plus âgés, mieux équipés, plus autonomes et plus expérimentés. Il ressort que les entreprises devront prêter une attention particulière à l'âge de leurs salariés, la possibilité de disposer d'un espace spécifique, la nécessité d'avoir un équipement adapté. Les auteurs indiquent que ces facteurs peuvent être contrebalancés par la mise à disposition de « tiers-lieux ».
- Les sondés jugent que le télétravail a un effet très positif sur la confiance entre les managers et les collaborateurs, que cette pratique ne change rien à la compréhension des consignes données et que la confiance envers ses collègues demeure même à distance. Face à ces résultats positifs, les opinions sont néanmoins partagées en ce qui concerne l'ambiance et la coopération au sein des équipes.
- À l'avenir, 58% des sondés souhaitent travailler plus souvent à distance. Ils sont nombreux à évoquer des conditions de travail plus libres, plus calmes et plus sereines, mais une partie (32%) note néanmoins que les conditions n'étaient pas réunies pour que l'expérience soit positive (tâches ménagères, famille, pas de bureau dédié, etc.).

(source : Terra Nova)

---

## Un business act « post COVID » dans le Grand Est

l'Etat avec la Région, chef de file du développement économique, proposent de définir immédiatement **une stratégie régionale de reprise, « un Business Act POST- COVID »**, en associant toutes les forces vives de notre territoire.

Le Business Act Grand Est c'est donc un cadre stratégique, **une démarche en 4 étapes et un calendrier contraint pour aboutir à un plan ambitieux tout début juin 2020** avec des premières propositions au moment du déconfinement le 11 mai prochain.

Le cadre stratégique repose sur 3 priorités, véritables moteurs du changement :

- La performance et la transformation industrielle, c'est l'ADN de notre région et notre premier actif
- La transition écologique et énergétique, qui est une attente forte des citoyens et un impératif de l'Union Européenne
- La transformation numérique, véritable levier de compétitivité nécessaire pour tous nos secteurs clefs.

A cela s'ajoutent les objectifs transverses suivants :

- Restaurer la confiance, des salariés comme des producteurs, des consommateurs comme des touristes. Cela passe par des mesures sanitaires au sein des usines et des lieux de travail, et par un cadre normatif atténué au travers de « dispositifs de tiers de confiance », mais aussi par le soutien aux premières commandes, notamment la commande publique
  - « Donner envie de Grand Est » : c'est « jouer collectif et solidaire dans le Grand Est », découvrir les potentialités industrielles (sourcing), culturelles, touristiques, etc...à l'intérieur d'une région dont les acteurs ont tant à partager
  - Adapter l'ingénierie financière à l'ambition : en clair s'assurer de la disponibilité des fonds en s'appuyant notamment sur des actions de veille et de lobbying auprès de Bruxelles
- La démarche proposée repose sur 4 instances qui visent à comprendre puis à intégrer les actions à venir, européennes et nationales, afin de les relier à nos propres stratégies régionales pour créer un maximum de synergies en Grand Est.

(source : Préfète de la région Grand Est, Président du Conseil régional du Grand Est)

---